

Syndicat étudiant du cégep Marie-Victorin

7000, rue Marie-Victorin, local E-017 Montréal, Québec H1G 2J6

Téléphone : 514-325-0150, poste 2427

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Tenue en ligne via la plateforme Zoom, le 23 septembre 2020

[Quorum constaté à 12h30] Ordre du jour

0. Ouverture

Camille propose l'ouverture de l'assemblée.

Appuyé par Chloé.

1. Procédures

1.1 Animation et secrétariat

Dominique propose que Camille Poireau-Bertrand soit à l'animation et que Nicolas Longtin-Martel soit au secrétariat.

Mohammed appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Chloé amende : Ajouter Avis de motion à déposer au point 3

Maxime appuie.

Amendement adoptée à l'unanimité.

Dominique propose l'adoption de l'ordre du jour.

Camille appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du dernier procès-verbal

Mégane propose l'adoption du dernier procès-verbal du 26 février 2020.

Camille appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Levée de règlements

Considérant le contexte actuel de pandémie;

Considérant l'article 18 de nos statuts et règlements qui stipule que nous devons tenir 3 assemblées générales par session

Dominique propose:

Conformément à l'article 68 « Pour effectuer la levée des présents statuts et règlements. L'Assemblée générale doit l'adopter au 2/3 des membres présents », nous levons jusqu'à la fin de la durée de l'assemblée cet article des statuts et règlements pour légitimiser cette assemblée générale : Le dernier paragraphe de l'article 23, plus précisément l'impossibilité de faire des votes de manière électronique.

« Nonobstant le code de procédure, il n'est pas possible de proposer un vote par appel nominal lors des assemblées générales. Aucun membre ne peut voter par procuration ou par anticipation ou par

vote électronique. »

Que ces modifications aient effet jusqu'à la fin de cette AG

Camille appuie

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Avis de motion

Chloé propose :

Considérant le besoin des étudiants de l'école de mode de créer des liens de solidarité pour la protection de nos locaux, d'assurer la perpétuité de l'entraide entre les étudiants hors-cours ainsi que le manque de ressources et de matériel afin d'être efficace durant les cours en ligne par l'entremise du comité Mode du SECMV, j'amène les 2 propositions suivantes :

1-Que l'article 52 du chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV soit modifié de la manière suivante: Soit d'ajouter le comité Mode du SECMV à la liste des comités statutaires et de modifier la phrase « Les comités statutaires devront se présenter un lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil, Ecobotic et du comité improvisation. » pour « Les comités statutaires devront se présenter lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil, du comité improvisation, Ecobotic et du comité Mode du SECMV. » Cette proposition permettra au comité Mode SECMV de devenir un comité statutaire qui recevra des fonds du SECMV indépendamment de la rencontre d'Alternative.

2-Que l'ajout d'un article au chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV qui sera le nouvel article 60 « Cotisations comité Mode SECMV », ce qui modifiera la numération de tous les articles qui le suivront. Le nouvel article propose se lira ainsi : Le SECMV verse 1,50 \$ par étudiant-e de la cotisation versée par le cégep à chaque début de session. Le comité Mode SECMV devra en début d'année produire un budget prévisionnel avec l'aide de la permanence administrative. En contrepartie, le comité Mode SECMV s'engage à respecter son budget et à ne pas être déficitaire. Dans le cas où le budget serait dépassé, les remboursements ne seront pas autorisés, à moins d'une entente avec l'exécutif du SECMV. La permanence administrative fera un suivi régulier avec le comité. A titre de référence, ces deux modifications correspondent exactement aux bénéfiques que reçoit déjà le comité improvisation et Ecobotic.

Dominique demande de scinder la proposition :

En considérant le besoin des étudiants de l'école de mode de créer des liens de solidarité pour la protection de nos locaux, d'assurer la perpétuité de l'entraide entre les étudiants hors-cours ainsi que le manque de ressources et de matériel afin d'être efficace durant les cours en ligne par l'entremise du comité Mode du SECMV, j'amène les 2 propositions suivantes :

A-Propose de modifier l'article 52 du chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV de la manière suivante: que soit ajouté le comité Mode du SECMV à la liste des comités statutaires.

B-Propose l'ajout d'un article au chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV qui sera le nouvel article 60 « Cotisations comité Mode SECMV », ce qui modifiera la numération de tous les articles qui le suivront. Le nouvel article propose se lira ainsi : Le SECMV verse 1,50 \$ par étudiant-e de la cotisation versée par le cégep à chaque début de session. Le comité Mode SECMV devra en début

d'année produire un budget prévisionnel avec l'aide de la permanence administrative. En contrepartie, le comité Mode SECMV s'engage à respecter son budget et à ne pas être déficitaire. Dans le cas où le budget serait dépassé, les remboursements ne seront pas autorisés, à moins d'une entente avec l'exécutif du SECMV. La permanence administrative fera un suivi régulier avec le comité. A titre de référence, ces deux modifications correspondent exactement aux bénéfices que reçoit déjà le comité improvisation et Ecobotic.

C-Je propose de modifier la phrase « Les comités statutaires devront se présenter un lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil , Ecobotic et du comité improvisation. » pour « Les comités statutaires devront se présenter lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil, du comité improvisation, Ecobotic et du comité Mode du SECMV. » Cette proposition permettra au comité Mode SECMV de devenir un comité statutaire qui recevra des fonds du SECMV indépendamment de la rencontre d'Alternative.

Proposition de scinder adoptée à l'unanimité

Proposition **A** soumise au vote

Vote interrompu : demande de décompte de quorum.

37 participant·es, l'assemblée est levée.

4. Élections

5. Budget

6. Revendications

7. Varia

8. Levée